



Une éducation continue pour une vie de qualité

En 2012 des engagements de campagne forts :

- Création de 60.000 postes dans l'Éducation Nationale en 5 ans
- Rétablissement d'une réelle formation des enseignants en 5 ans
- Développement de l'accueil en crèche
- Rétablissement de l'accueil des enfants de moins de trois ans en maternelle
- Refonte des rythmes scolaires et des programmes
- Priorité à acquisition des savoirs fondamentaux et à un socle commun de connaissances
- Accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté
- Affectation des nouveaux moyens en personnel en priorité sur les maternelles et l'école Primaire et sur les zones confrontées à des difficultés particulières
- Revalorisation de l'enseignement professionnel , technique et technologique
- Mise en place d'une formation et d'un service civique pour les jeunes déscolarisés de 16 à 18 ans
- Décloisonnement des filières à l'université pour éviter une spécialisation trop précise
- Création d'une allocation d'étude et de formation pour jeunes adultes sous conditions de ressources



Garantir une formation initiale pour tous

L'éducation premier budget de la nation

L'ÉDUCATION



PREMIER BUDGET DE LA NATION

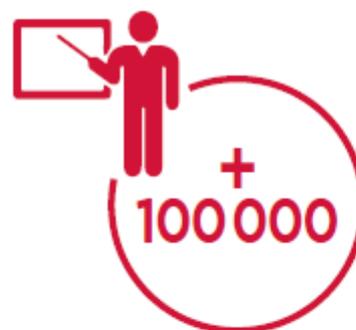
REPRÉSENTE

EN 2012

EN 2016



DU PIB



DEPUIS 2012

ENSEIGNANTS RECRUTÉS
PAR LE MINISTÈRE

LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS
SERA REVALORISÉ GRÂCE À UN EFFORT



DONT LA MOITIÉ DÈS 2017



Garantir une formation initiale pour tous

Nouveaux rythmes et nouveaux programmes



LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS, EN PARTICULIER DANS LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE



DE NOUVEAUX PROGRAMMES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE



UNE MEILLEURE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE



5 matinées pour des temps d'apprentissage plus réguliers



92 % des communes proposent des activités périscolaires dans le cadre d'un PEDT², soit **96 % des élèves** scolarisés dans les écoles publiques



834 millions d'euros versés aux communes depuis 2013 pour le développement des activités périscolaires

Projet éducatif territorial



Garantir une formation initiale pour tous

Soutenir et revaloriser l'apprentissage

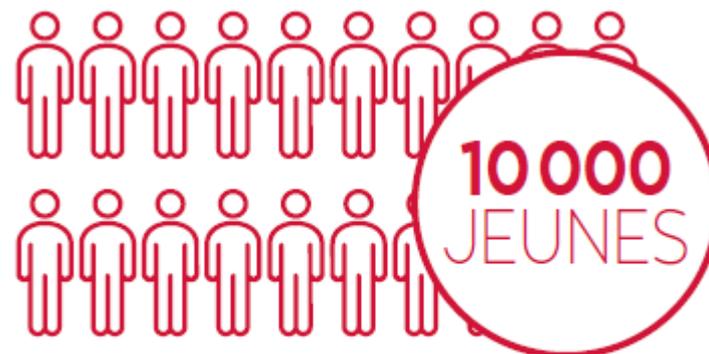


AU 1^{ER} JANVIER 2017, LES RÈGLES SUR LA RÉMUNÉRATION MINIMALE DES APPRENTIS ÉVOLUERONT SANS INCIDENCE SUR LES ENTREPRISES

LE COÛT SUPPLÉMENTAIRE DE CETTE AUGMENTATION SERA ENTIÈREMENT SUPPORTÉ PAR L'ÉTAT



LES PÉRIODES D'APPRENTISSAGE COMPTENT DÉSORMAIS INTÉGRALEMENT DANS LE CALCUL DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE



DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Favoriser l'accès aux études supérieures

Démocratiser l'accès aux études supérieures

400
MILLIONS
€

POUR L'ÉTAT UN INVESTISSEMENT
SANS PRÉCÉDENT
EN FAVEUR DES BOURSES
SUR CRITÈRES SOCIAUX



42 916
PLACES

SOIT

+25%

DU PARC ACTUEL

LA MISE EN ŒUVRE DU
«PLAN 40 000»

LA GÉNÉRALISATION DU
DISPOSITIF CLÉ



CRÉATION
D'UN NOUVEL
«ÉCHELON 7»

+15%

REVALORISATION



- ▶ L'ÉTAT SE PORTE GARANT
- ▶ L'ÉTUDIANT DOIT S'ACQUITTER D'UNE COTISATION MENSUELLE ÉQUIVALENT À 1,5% DU MONTANT DU LOYER

Favoriser l'accès aux études supérieures

De nouveaux droits pour les stagiaires

554
€
GRATIFICATION MINIMALE

SOIT

+90
€
en 2 ANS



NOUVEAUX DROITS

- ▶ DROIT AUX TICKETS RESTAURANTS
- ▶ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS
- ▶ PRISE EN COMPTE DES STAGES POUR LES DROIT À LA RETRAITE (*JUSQU'À 2 TRIMESTRES*)



DOUBLE SUIVI DU STAGIAIRE PAR LA CRÉATION D'UN ENSEIGNANT-RÉFÉRENT ET D'UN TUTEUR DANS L'ENTREPRISE



LIMITATION DES STAGES À 6 MOIS AU COURS D'UNE MÊME ANNÉE



15%

LIMITATION DU NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES À 15% DANS LES ORGANISMES DE PLUS DE 20 SALARIÉS ET À 3 STAGIAIRES POUR CEUX DE MOINS DE 20 SALARIÉS



Affirmer le droit à la formation

Faciliter l'insertion des jeunes

EN DÉCEMBRE 2015



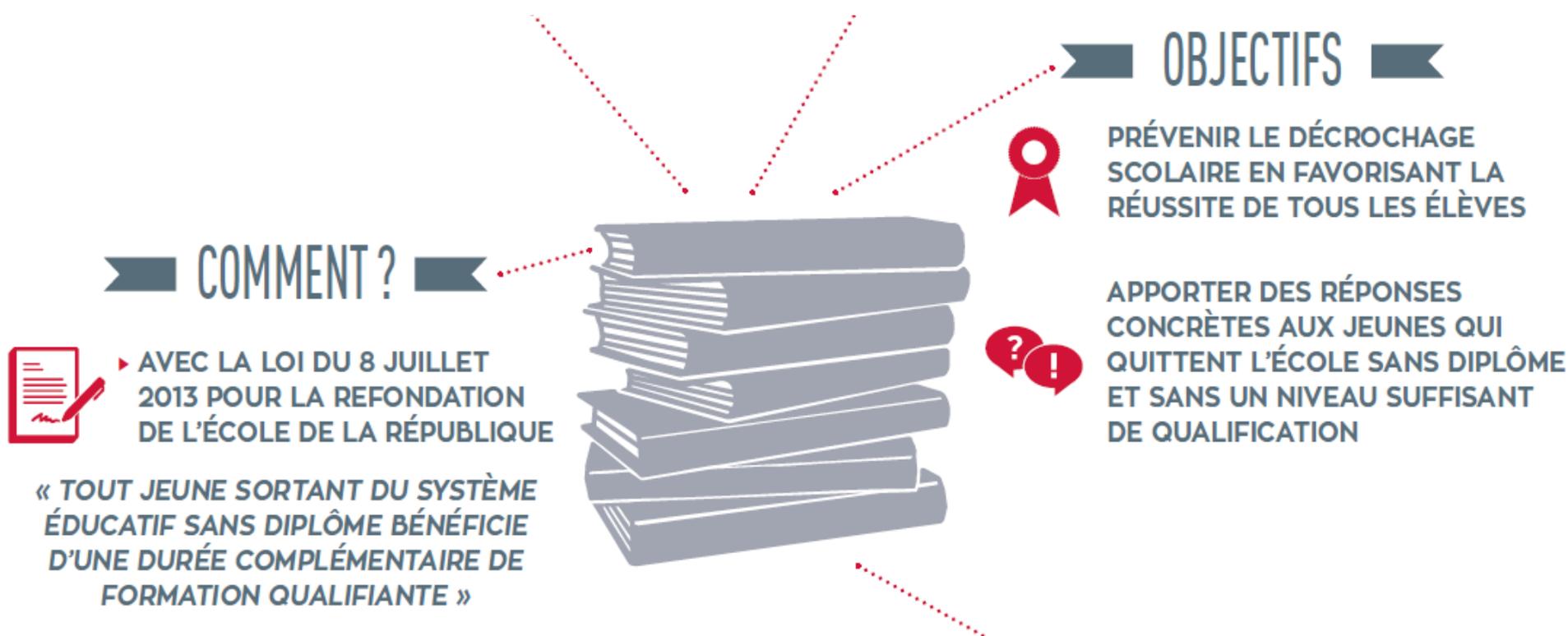
ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE
DE LA GARANTIE JEUNES DEPUIS 2013

GÉNÉRALISÉE



Affirmer le droit à la formation

Lutter contre le décrochage scolaire





Affirmer le droit à la formation

Le droit au choix d'une carrière professionnelle



SON PROPRE COMPTE PERSONNEL DE
FORMATION DÈS 16 ANS ET TOUT AU LONG
DE SA VIE PROFESSIONNELLE

[HTTP://WWW.MONCOMPTEFORMATION.GOUV.FR/](http://www.moncompteformation.gouv.fr/)



D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



ACCÈS À UN CONSEIL EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE GRATUIT

